



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE LA VILLE D'EU  
(SEINE-MARITIME)

2017

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MARS 2017  
COMPTE RENDU N° 4

1) **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur ACCARD Stéphane, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

**Présents** : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme RICHE, Mme BOUQUET, M. ACCARD, Adjoints, Mme CAUCHY, M. PRIN, M. DESBIENDRAS, Mme DENEUFVE, M. HAVARD, Mme THOMAS, M. ECREPONT, Mme SAUMONT, Mme GAOUYER, Mme BRIFFARD, M. BARBIER, Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Mme VANDENBERGHE.

**Absents représentés** : Mme PETIT par M. ACCARD, Mme DESJONQUERES par Mme RICHE, Mme SAUTEUR par M. DERRIEN, M. MAXENCE par M. DENEUFVE, Mme DUNEUFGERMAIN par Mme GAOUYER, M. LABOULAIS par Mme BRIFFARD, M. DUJEANCOURT par M. BARBIER, M. RICHARD par Mme VANDENBERGHE.

**Absents** : Mme MACRE, M. LARZET.

Mesdames, Messieurs les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

M. DERRIEN : « Juste un mot avant de commencer le point 2. Désolé pour cette convocation rapide et tardive mais en fait elle a été rendue nécessaire à cause du point 2 de l'ordre du jour, on en a profité après pour rajouter d'autres points puisqu'ils étaient prêts, concernant la vidéo protection puisqu'au dernier conseil nous n'avions pas encore les devis et nous les avons reçus il y a quelques jours. La demande de subvention doit être envoyée avant la fin du mois de mars. Concernant ce point 2, je laisse la parole à Monsieur DENEUFVE. »

**2) VIDEOPROTECTION URBAINE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 – N° 2017/062/DEL/7.5**

Monsieur DENEUFVE rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2016/227/DEL/7.5 du 23 septembre 2016, l'autorisation lui a été donnée de déposer une demande de subvention auprès l'Etat pour la réalisation d'une étude préalable à l'installation de caméras de vidéosurveillance à Eu.

L'étude désormais réalisée a démontré l'utilité de l'installation de 23 caméras qui seraient un moyen supplémentaire d'assurer la sécurité et la tranquillité publiques, compte tenu notamment des difficultés pour les forces de l'ordre à assurer une présence physique partout.

Le système permettra une vidéo protection des lieux sélectionnés de manière relativement discrète, raisonnée, sécurisée et fiable, afin de ne pas engendrer de sentiment d'omniprésence mais d'avoir un rôle préventif et dissuasif. Il devrait améliorer le taux d'élucidation des affaires délictuelles et conduire à une baisse significative des délits de voie publique.

L'opération, estimée à la somme de 136 750 € HT, soit 164 100,00 € TTC et pouvant être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2017 dans la catégorie I (Equipements de vidéo protection) et étant donné le plan de financement prévisionnel suivant,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 136 750 € HT	Subvention (Etat-DETR 2017) 20 à 30% : 27 350 € à 41 025,00€
	Part ville (70 à 80 %) : 95 725,00 € à 109 400,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'opération sous réserve de l'attribution des subventions,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

M. DENEUFVE « Est-ce que vous avez des questions ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, il est évident que je voterai pour cette demande de subvention mais je regrette la faible participation de l'Etat qui est conforme au peu d'intérêt porté à l'égard des mesures intéressant la sécurité de nos concitoyens. La pose de ces caméras entre dans le cadre de la protection des biens et des personnes, mais j'en profite pour rappeler ma demande de mettre en place également le dispositif "voisins vigilants" qui ne coûte rien et d'ailleurs plusieurs communes de la vallée de la Bresle l'ont adopté. Je vous remercie Monsieur le Maire. »

M. DERRIEN : « Monsieur BARBIER. »

M. BARBIER : « Oui j'ai plusieurs questions. Il n'est pas forcément évident que je voterai contre mais enfin je pense que je vais voter contre. Je voudrais vous parler d'une étude qui a été réalisée, je voudrais savoir qui a réalisé l'étude et puis quelles sont les conclusions de cette étude ? »

M. DENEUFVE : « L'étude a été réalisée par le cabinet Ambre Domotique et Informatique. »

M. DERRIEN : « Ce n'était pas une étude sur la nécessité ou non de mettre de la vidéosurveillance. C'était une étude qui a été faite sur comment on devait équiper la ville pour mettre des points de vidéosurveillance ou mettre des caméras, c'était cela l'étude, ce n'était pas, en aucun cas, la nécessité ou pas la nécessité de faire de la vidéosurveillance. »

M. BARBIER : « D'accord. Donc ma question suivante : quels sont les lieux d'implantation des caméras, le coût d'exploitation, comment sont traitées les données ? Mais moi je voterai contre de toute façon. »

M. DENEUFVE : « Alors les lieux :

- le Château et le parking devant le Musée, place Isabelle d'Orléans
- la place Guillaume le Conquérant
- la rue Paul Bignon. »

Mme GAOUYER : « Tout cela, ça aurait du se trouver dans la note. »

M. DERRIEN : « Non pas forcément. »

Mme GAOUYER : « Excusez-moi Monsieur, je viens de demander la parole. Il se trouve que ce document là vous nous le lisez alors qu'on l'a déjà lu. Nous aimerions trouver des informations qu'on n'a pas eues et là on découvre, donc on est en train de noter les lieux, s'il vous plaît. »

M. DERRIEN : « Oui mais nous sommes uniquement pour une demande de subvention, on aura l'occasion de reparler de ce projet dans le cadre du budget. Là c'est juste pour faire une autorisation de demandes de subventions, juste pour être précis. »

Mme GAOUYER : « A ce moment là c'est encore pire Monsieur, parce que quand on fait une demande de subvention c'est qu'on est d'accord. Alors je suis désolée, on doit discuter au fond sur l'opportunité de ce sujet là. Donc là est-ce que vous pouvez nous lire, pas trop vite, les lieux, j'ai entendu place d'Orléans. »

M. DENEUFVE : « Je recommence :

- le Château et le parking devant le Musée, place Isabelle d'Orléans
- la place Guillaume le Conquérant et la rue Paul Bignon
- le parking et la rue Saint-Jacques

- la place Albert premier rond-point RD 940 RD 1015
- la place de la Bresle
- les abords du Lycée Anguier
- les abords de l'Ecole Brocéliande
- la place du Général de Gaulle
- les abords du Collège Louis-Philippe
- le carrefour de la route d'Aumale et de la RD 49
- le carrefour de l'hôtel de ville
- le carrefour de la route de Gamaches avec la ruelle Sémichon

Le coût de d'entretien, c'est la question que vous avez posée Monsieur BARBIER, le coût de fonctionnement est de 11 000 €.

M. BARBIER : « Je suis un peu déçu, il n'y en a pas aux abords de la rue Rollon. Comment sont traitées les données, comment ça marche ? Déjà la caméra elle est installée comment, sur quoi ? Elle est sur un poteau, elle est sur quoi ? Je pose des questions parce que je n'y connais rien. »

M. DENEUFVE : « Les caméras vont être posées sur des poteaux, des candélabres, j'ai des photos, le dossier est complet, ou sur des ajouts de poteaux s'il n'existe pas de support aux endroits où ils sont prévus. Les enregistreurs vont être installés dans une salle à la police municipale et seront consultés uniquement par la gendarmerie, sur demande. »

M. DERRIEN : « Il faut rappeler qu'elles sont consultées sur demande, par la gendarmerie, à la demande du procureur. Seule une demande du procureur fait que les données enregistrées peuvent être retenues comme valables. »

M. BARBIER : « C'est une caméra de quelle technologie ? Elle prend en panoramique ? »

M. DENEUFVE : « C'est numérique de toute façon, c'est sans câble. »

M. DERRIEN : « Je regarde le plan, il y en a une panoramique et les autres sont des caméras normales. »

Mme GAOUYER : « Parce que ce qui nous intéresse c'est de savoir si ce sont des caméras fixes ou pas ? Je vous donne un simple exemple : au Tréport, il y a eu un accident sur le parking de la batellerie et quand le véhicule a reculé on a rien pu voir puisque c'était d'une caméra mobile et qu'elle était partie filmer ailleurs pendant que l'accident avait lieu. »

M. DENEUFVE : « Ce sont des caméras mobiles. »

Mme GAOUYER : « Elles sont toutes mobiles ? »

M. DENEUFVE : « Oui, elles vont balayer. »

Mme BRIFFARD : « Je voudrais revenir sur l'enquête, l'an dernier, en septembre, vous avez fait une demande de subvention est ce qu'on a été subventionnée pour cette enquête ? »

M. DENEUFVE : « Pour l'étude. Pour l'étude on n'a pas été subventionné. »

M. DERRIEN : « On a eu un refus pour l'étude. »

M. ECREPONT : « On va donc acheter du matériel dont on n'a pas le droit de se servir, c'est l'Etat qui s'en servira, c'est normal. C'est un peu antinomique, on paie du matériel et on n'a pas le droit de s'en servir, ce serait juste que ce soit l'Etat qui le paie. »

M. DENEUFVE : « Oui mais ce n'est pas le cas. »

Mme GAOUYER : « S'il vous plait, sur le matériel, c'est sur autorisation du procureur que la gendarmerie demande à voir mais c'est nous qui regardons ? »

M. DERRIEN : « Non. »

Mme GAOUYER : « C'est eux qui regardent. Alors c'est quoi les 11 000 € de coût d'exploitation ? »

M. DENEUFVE : « C'est l'entretien du matériel. »

Mme GAOUYER : « D'accord, ce sont des contrats ? »

M. DENEUFVE : « Oui c'est un contrat, tous les ans il faut nettoyer les caméras, les optiques, donc c'est cela. »

Mme GAOUYER : « Donc ce qui veut dire que vous n'avez pas compté le temps de visionnage ? »

M. DERRIEN : « On ne visionne pas Madame. »

Mme GAOUYER : « Non mais nos policiers municipaux seront à côté ? »

M. DERRIEN : « Non, on ne visionne pas, on n'a pas le droit de visionner. C'est sur ordre du Procureur que les gendarmes peuvent demander, intervenir et visionner. La police municipale ne va pas visionner. »

Mme GAOUYER : « Et ils le font sans la présence des policiers municipaux ? »

M. DERRIEN : « Si c'est dans la journée les policiers peuvent être présents dans le local. »

Mme GAOUYER : « D'accord, non mais je pose la question parce que j'ai fait un stage là-dessus, donc c'était en présence des policiers municipaux, ce qui représentait un coût supplémentaire de tant de policiers qui n'étaient pas sur le terrain pendant ce temps là. »

M. DERRIEN : « Ce n'est pas de la surveillance au sens de la surveillance permanente. »

Mme GAOUYER : « D'accord. Maintenant l'autre question qui me vient spontanément à la langue, c'est de vous demander quel est le type de résolution ? Parce que j'ai vu trois affaires sur lesquelles il était impossible d'interpréter parce que le pictogramme que cela rend dira si c'est un enfant noir ou un enfant blanc mais quelle est la résolution ? »

M. DERRIEN : « Comme on était au courant du problème, on a demandé des caméras de très bonne résolution, je ne peux pas vous dire tout de suite quelle résolution, on vous la donnera, parce qu'il y a eu le cas, dans une de nos deux villes, où des caméras n'étaient pas assez précises. »

M. BARBIER : « Juste sur l'intérêt, parce que là on parle de l'installation, c'est acté apparemment personne n'est contre, moi j'avais voté contre. »

M. DERRIEN : « De l'expérience des gendarmes, parce qu'on est obligé de se fier à leur expérience... »

M. BARBIER : « Oui je sais, je l'avais entendu déjà parce que sous notre mandat ils étaient venus nous voir et on avait refusé. Sur le Lycée par exemple, est-ce qu'on a posé la question au proviseur, aux professeurs ? Comment cela se passe ? Parce que vous dites sur la place du Lycée, donc je ne sais pas, cela ne choque personne ? »

M. DENEUFVE : « On n'a pas posé la question. »

M. BARBIER : « Les commerçants par exemple, vous leur avez posé la question ? »

M. DERRIEN : « On en a discuté, je ne leur ai pas posé la question "est-ce que vous êtes pour ou contre ?". Je leur ai dit qu'on comptait installer, notamment dans la rue Paul Bignon ou en bas, des caméras de surveillance. Vous savez, les caméras de surveillance c'est surtout de la dissuasion. Rappelez vous aussi ce qu'avaient dit les gendarmes, avec l'équipement de Mers et Le Tréport en caméra, la petite délinquance était en train de se transporter sur la ville. Donc moi je vois cela plutôt comme quelque chose de dissuasif avec la possibilité, ça c'était la gendarmerie qui le réclamait, pour quelques caméras, de pouvoir enregistrer les numéros de voitures qui sortent de la ville. Mais là ce n'est typiquement que les numéros de voitures. »

M. BARBIER : « Cela me pose un problème éthique et puis après cela me pose un problème économique. Je suis effaré du coût, je pensais qu'on n'avait pas d'argent et là on sort 164 000 €, je suis effaré, je ne serai pas le seul effaré d'ailleurs. »

M. DERRIEN : « D'autres questions ? »

M. DUCHAUSSOY : « Je rejoins à la fois Monsieur BARBIER et Monsieur ECREPONT parce que là finalement on s'aperçoit que la commune va simplement suppléer aux carences de l'Etat, puisque grosso modo vu l'emplacement des caméras cela va servir à faire la surveillance de la circulation routière et rien d'autre puisqu'il n'y a que la gendarmerie qui pourra visionner. »

M. DERRIEN : « Sur incident Monsieur DUCHAUSSOY. S'il n'y a pas d'incident, personne ne peut voir, ce qui me paraît normal, ce qui est quand même une garantie pour les concitoyens. S'il y a un incident, un accident ou un braquage qui se fait, là le Procureur pourra ordonner, puisqu'il y a des caméras, de visionner pour pouvoir faire une enquête. »

M. DUCHAUSSOY : « Bien entendu, mais cela ne servira à rien au niveau de nos concitoyens, au niveau des incivilités, au niveau de la petite délinquance. Cela a quand même un coût non négligeable effectivement, Monsieur BARBIER l'a souligné, on pleure sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement, c'est dire que l'Etat se désengage et là on accepte de mettre, grosso modo on va prendre un chiffre de 100 000 €. Donc voilà, cela va coûter 100 000 € aux contribuables eudois. »

M. DERRIEN : « C'est un choix qui est fait sur la sécurité. »

M. DUCHAUSSOY : « Non mais si c'était pour la sécurité des eudois, que la police municipale ait la main dessus, je serais entièrement d'accord. Là ce n'est que pour de la sécurité routière et

cela me paraît un petit peu cher. »

M. DERRIEN : « Non, ce n'est pas vrai, c'est de la délinquance mais bon, on ne va pas ergoter là-dessus. »

M. BARBIER : « La subvention de l'Etat c'est nous aussi qui la payons. »

M. DUCHAUSSOY : « On est bien d'accord, c'est toujours nos impôts finalement qui servent à tout cela. »

M. DERRIEN : « La question c'est : est-ce que l'on fait une demande de subvention ou non ?

M. DUCHAUSSOY : « En ce qui concerne la demande de subvention, vous nous avez expliqué pourquoi Monsieur le Maire nous étions convoqués aujourd'hui alors que cela n'était pas prévu, je veux bien comprendre, cependant je voudrais tout de même rappeler qu'on en est aujourd'hui au quatrième Conseil Municipal depuis le début de l'année, on n'a toujours pas le compte rendu du Conseil Municipal du 9 février et du 23 février, malgré l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales. J'ai l'impression que le Conseil Municipal aujourd'hui ne sert que de chambre d'enregistrement eh bien dans ces conditions là je ne participerai pas au vote sur les points suivants jusqu'au point numéro 6 où là je prendrai part au vote effectivement. »

Mme VANDENBERGHE : « Moi de même. »

M. DENEUFVE : « On passe au vote. Qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions. 3 non-votants. »

M. BARBIER : « On peut avoir le résultat du vote ? »

Mme PAULINO : « On compte. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous pourriez vous exprimer dans votre micro s'il vous plait ? »

M. DERRIEN : « Nous comptons simplement. 18 pour, 2 absents, 3 non-votants, 2 abstentions et 4 contre. »

Mme GAOUYER : « On est 29 avec 2 absents, on n'est plus que 27. 3 non-votants, on n'est plus que 24. Sur les 24, on enlève 4 contre et 2 abstentions. »

Mme BRIFFARD : « Vous nous précisiez tout à l'heure qu'on était juste à la demande de subvention, on est à la demande de subvention d'accord on s'abstient mais après on ne le reverra pas le dossier. Si vous lancez le dossier on ne le reverra pas, on n'aura pas notre accord à redonner ? »

M. DERRIEN : « On le reverra en commission d'appel d'offres. »

Mme BRIFFARD : « Oui voilà, d'où notre intervention, on s'abstient pour la demande de subvention. »

M. BARBIER : Inaudible.

Mme GAOUYER : « Effectivement Monsieur BARBIER nous verrons, mais il faut quand même

noter que vous devrez nous prévenir de l'aboutissement de la demande de subvention. Merci. Et de même Madame BRIFFARD, sans qui on n'aurait pas su qu'il n'y avait pas eu de financement pour l'étude. »

### 3) **FORUM CITOYEN – DEMANDE DE SUBVENTION - N° 2017/063/DEL/7.5**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des journées de la citoyenneté, un FORUM DU CITOYEN sera organisé du 10 au 13 mai 2017, ancienne sellerie.

Le coût de l'opération, programmée sur 3 ans, est estimé pour 2017 à 5 000 € TTC. Il inclut la prise en charge d'un voyage au Sénat, l'achat de livrets « bien vivre ensemble », la location d'une exposition sur les institutions, les frais d'inauguration, d'impression des affiches, des flyers et des panneaux publicitaires, l'intervention de CARDERE (Centre d'éducation à l'environnement).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de tout autre financeur potentiel, les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? »

M. DUCHAUSSOY : « Comment feriez-vous si vous n'avez pas la sellerie ? »

M. DERRIEN : « La question ne se pose pas aujourd'hui, on l'a. »

M. DUCHAUSSOY : « Elle risque cependant de se poser dans l'avenir. »

M. DERRIEN : « Vous vous êtes déjà exprimé sur le sujet Monsieur DUCHAUSSOY. »

M. DUCHAUSSOY : « Ce n'est pas une raison pour ne pas de nouveau poser la question, cela reste, je pense, un débat ouvert au sein du Conseil Municipal. S'il y a des sujets qui sont interdits, Monsieur le Maire, il faut le préciser. »

M. DERRIEN : « Ce n'est pas un sujet interdit, je dis simplement que vous vous êtes déjà exprimé sur le sujet, que pour l'instant aucune décision n'a été prise sur ce sujet là et que pour l'année 2017 la question ne se pose pas. »

M. BARBIER : « Il y a eu déjà le même événement en 2016, on a eu un bilan, une évaluation ? On ne nous a jamais présenté cela, après peut être en commission, je ne sais pas. »

M. DERRIEN : « De mémoire on avait fait un bilan. »

M. BARBIER : « Ce serait intéressant pour les conseillers municipaux, la population. »

M. DERRIEN : « Je vais le ressortir et je vais vous le diffuser. Autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. 3 non-votants. Vote à l'unanimité.

M. DUCHAUSSOY : « Je ne prends pas part au vote. »

M. DERRIEN : « C'est noté. Madame GAOUYER, je vous en prie. »

Mme GAOUYER : « Quel est le coût estimé ? »

M. DERRIEN : « 5 000 €, je crois que je l'ai dit. Cela comprend, je le répète : le voyage au sénat, l'achat de livrets « bien vivre ensemble », la location d'une exposition sur les institutions, les frais d'inauguration, d'impression des affiches, des flyers et des panneaux publicitaires, l'intervention de CARDERE (Centre d'éducation à l'environnement). »

Mme GAOUYER : « Oui, d'accord, j'ai lu cela mais quelle subvention vous escomptez sur cela ? »

M. DERRIEN : « On demande une subvention la plus élevée possible, cela ne rentre pas dans les critères classiques de 10%, 20 % ou 30%. De toute façon nous avons décidé que même sans subvention nous ferions cette manifestation, c'est le point le plus important. Elle sera comptée intégralement dans le budget 2017 en termes de dépenses. »

#### **4) OPERATION « CENDRILLON » – DEMANDE DE SUBVENTION – N° 2017/064/DEL/7.5**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet dénommé « Opération Cendrillon ».

Cette opération, destinée à animer les journées européennes du patrimoine qui auront lieu les 16 et 17 septembre 2017, a pour but de créer du lien intergénérationnel avec la population eudoise, les associations, les commerçants, à travers la fabrication et le port de costumes ainsi que l'animation de plusieurs sites historiques de la ville.

Le coût de l'opération est estimé pour 2017 à 5 000 € TTC. Il inclut l'achat de patrons, tissu, mercerie, matériels et fournitures (portants, cintres), les frais d'inauguration, communication, impression.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de tout autre financeur potentiel, les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet.

M. DERRIEN : « Donc le coût de 5000 euros, de mon point de vue, est un coût maximum sur cette opération. »

Mme BRIFFARD : « Qu'il va réaliser les costumes ? »

M. DERRIEN : « Il y en a qui seront loués, il y en a qui seront faits par les habitants, il y en a qui seront faits éventuellement par la couture Eu qui s'est proposée. On avait une association l'année dernière qui est venue, rappelez-vous, aux journées du patrimoine, qui avait fait des danses et qui avait fait elle-même ses costumes. Donc ce qu'on recherche à faire ici, c'est pour cela que je dis que c'est un coût maximum, c'est faire faire ou faire ensemble les costumes, ce serait sur une longue période bien entendu et il est possible que la première année on en loue quelques-uns. »

M. BARBIER : « Vous savez que je suis friand des costumes. »

M. DERRIEN : « Je ne le savais pas. »

M. BARBIER : « C'est quel type de costumes ? »

M. DERRIEN : « Ce sont des costumes d'époque, je pense, qui seront fait. C'est Monsieur MAXENCE qui suit cela mais il n'a pas pu être là ce soir. »

M. DUCHAUSSOY : « Oui mais de quelle époque ? »

M. DERRIEN : « De l'époque Louis-Philippe, l'époque du Château, des Guises. Avez-vous des questions ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur BARBIER, avec votre pouvoir ? »

M. BARBIER : « Oui, je ne sais pas. »

M. DERRIEN : « C'est comme vous voulez. »

M. BARBIER : « Alors Monsieur DUJEANCOURT est commerçant, vous avez contacté les commerçants ? »

M. DERRIEN : « Normalement il y a des commerçants qui ont été contactés. »

M. BARBIER : « Lui aussi ? »

M. DERRIEN : « Je ne sais pas, je n'ai pas la liste des commerçants qui ont été contactés. »

M. BARBIER : « 1 abstention pour moi et Monsieur DUJEANCOURT pour. »

M. DERRIEN : « 1 abstention et 3 non-votants. »

**5) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE POUR BESOINS OCCASIONNELS CAMPING MUNICIPAL – N° 2017/065/DEL/4.2**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de l'ouverture du camping municipal, les nécessités et la continuité du service exigent l'emploi de personnel pour des besoins occasionnels (accroissement temporaire d'activité) (article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

A ce titre, il est proposé la création d'un emploi non permanent à temps non complet pour le camping municipal :

- 1 poste d'adjoint technique (échelle C1) à temps non complet (28h/semaine)
  - Rémunération : Echelon 1
  - Durée : du 01/04/2017 au 31/10/2017
  - Missions : accueil – surveillance – réservation – régie – entretien des locaux du camping – animation

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la création de cet emploi saisonnier et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. 3 non-votants. Vote à l'unanimité. »

**6) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL A TEMPS COMPLET – CAT B - N° 2017/066/DEL/4.1**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de modifier le tableau des effectifs communaux dans le cadre de la création d'un poste de technicien territorial faisant suite à l'obtention du concours correspondant d'un agent communal.

Vu l'avis du comité technique en date du 9 février 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste de technicien territorial (catégorie B) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour la création d'un poste de technicien territorial (catégorie B) à temps complet à compter du 01/04/2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de cet emploi et à la nomination de l'agent.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 du BP 2017.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? Pas de question sur le sujet ? On passe au vote. »

M. DUCHAUSSOY : « Je vote là. »

M. DERRIEN : « Oui. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

**7) INFORMATIONS DIVERSES**

**a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire**

N° 2017/047/DEL au N° 2017/053/DEL Délibérations du CM du 23.02.2017

N° 2017/054/DEC/1.4 Passation d'un contrat pour la location du garage n° 1 faisant partie de l'ensemble des garages sis à Eu, Résidence Suzanne LACORE – Boulevard Faidherbe.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée à compter du 12 février 2017 au 30 juin 2017.

La résiliation sera immédiatement prononcée si le locataire était appelé à quitter son logement dans l'immeuble sis 13 boulevard Faidherbe – Résidence Suzanne Lacore.

Le loyer mensuel est fixé à 38 €.

Il sera payable mensuellement et à terme échu le 1<sup>er</sup> de chaque mois et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers établi par l'I.N.S.E.E.

N° 2017/055/DEC/7.2 Le droit d'entrée pour le spectacle de **"L'arbre de l'innocent"** qui aura lieu le 17 mars 2017 à 20h00 au Théâtre du château est fixé comme suit :  
- tarif plein à 8 €

N° 2017/056/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la **SOCIETE SERVIA FIMJ AMIENS** – 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN pour la maintenance et l'assistance du serveur fourni par cette société.  
Le montant de la prestation annuelle à engager au titre de ce contrat de prestation de services s'élève à la somme de 710 € H.T. soit 852 € TTC.

N° 2017/057/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la **COMPAGNIE DU PREMIER HOMME** – 76260 EU – représenté par M. Baudouin Ring pour un spectacle débat **"l'arbre de l'innocent"** qui aura lieu le vendredi 17 mars 2017 au Théâtre du Château à partir de 20h00.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 800,00 € TTC comprenant le spectacle, le débat, le transport et la logistique.  
La commune prendra également en charge :

- Le règlement des droits d'auteur
- Le repas des comédiens le vendredi midi
- Le catering

## **b) Questions diverses**

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions sur le sujet ? Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « Oui et je vais faire comme Madame GAOUYER la dernière fois, je vous demanderai de ne pas m'interrompre et je vous remercie d'avance.

Le 25 février, l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Paris, groupement de Seine-Maritime, tenait son assemblée générale à Eu au centre d'incendie et de secours des près salés. Cette association regroupe les anciens sapeurs-pompiers, professionnels ou appelés, qui ont servi dans cette prestigieuse unité, particulièrement appréciée des parisiens et des français. Chacun connaît leur dévouement et leur abnégation, allant parfois jusqu'au sacrifice de leur vie. Notre ville compte une vingtaine de ces anciens soldats du feu, dont un de vos colistiers, même si tous ne font pas partie de l'association départementale. La dernière fois qu'ils sont venus à Eu c'était en 1989 et ils avaient été reçus et accompagnés comme il se doit par Monsieur Jean DUHORNAY, le maire de cette époque, et son conseil. Lors de cette assemblée générale annuelle, la manifestation se termine toujours par une cérémonie du souvenir en hommage aux sapeurs pompiers morts en service, en présence des autorités locales dûment invitées, le Maire ou son représentant, et des anciens combattants si le Maire le souhaite. Mais peut-être ignorez-vous, qu'à Eu aussi, des sapeurs-pompiers ont payé de leur vie leur dévouement. A Eu hélas, la cérémonie s'est déroulée en catimini, les pompiers sont restés entre eux, Monsieur le Maire vous avez pourtant été invité : le 2 janvier, le président départemental vous a adressé un courrier pour vous expliquer cette manifestation et surtout vous inviter à l'honorer de votre présence. Aujourd'hui il attend toujours votre réponse, c'est la 35ème assemblée générale de cette association et c'est la première fois que le président n'a aucune réponse à son courrier d'invitation, raison pour laquelle il m'a contacté afin que les eudois soient informés de votre mépris pour le devoir de mémoire. Il est quand même dommage que notre ville se fasse remarquer d'une façon aussi négative. Personnellement, je ne suis malheureusement plus surpris de rien venant de vous. Mais ce n'est pas tout, durant cette assemblée générale, les épouses sont invitées à visiter la ville qui les reçoit, c'est le cas dans d'autres assemblées générales comme la légion d'honneur, l'ordre national du mérite

etc., c'est le meilleur moyen pour avoir des ambassadeurs ou des ambassadrices. Cette année, elles ont visité Mers et Le Tréport, cherchez l'erreur. Vous pleurez sur la notoriété de la ville, souvenez-vous de ma dernière intervention, que vous ai je dis à ce propos ? "C'est vous, et vous d'abord, qui êtes le moteur de cette notoriété". Nous ne pouvons que constater malheureusement ce que vous faites pour dégrader, un peu plus chaque jour, l'image de notre ville à l'extérieur comme auprès des eudois. Je tiens à le montrer et je le tiens à disposition de ceux qui le souhaiteraient, la copie de la lettre du président de l'association départementale des anciens sapeurs-pompiers de Paris de Seine-Maritime. »

Mme BRIFFARD : « Juste une petite question, dans des communes voisines on voit qu'il y a actuellement une étude pour pouvoir avoir des mutuelles pour les habitants, est-ce qu'il y a quelque chose sur notre commune s'il vous plaît ?

M. DERRIEN : « Oui il y a une réunion qui est programmée parce qu'en fait je me suis fait un peu dépasser, mais cela arrive, la même réunion va avoir lieu sur Eu. On va regarder, je vais vous donner la date. »

Mme BRIFFARD : « C'est une question qui m'a été posée. »

M. DERRIEN : « Oui normal, je comprends qu'on vous l'ait posée. En fait on avait demandé à faire quelque chose en commun, mais vis-à-vis de la mutuelle cela ne peut être traité que commune par commune. J'ai été prévenu tardivement de l'intervention sur Mers et puis Criel, donc j'ai rappelé la mutuelle pour programmer la même réunion sur Eu. Elle est programmée au 27 mars 2017 à 18h. Autres questions ? Bien, la séance est terminée. Merci beaucoup. »

La séance est levée à 20h.